

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 05 JUILLET 2012 - 20 H 00

L'an deux mil douze, le jeudi 05 juillet à 20 h 00, les membres composant le Conseil Municipal de Provins se sont réunis à la mairie, sur la convocation et sous la présidence du Maire.

Étaient présents	M. JACOB, M. BRAY, Mme GAYRAUD, M. JEUNEMAITRE, Mme BAIOCCHI, M. PATRON, Mme CHEVET, M. PIERSON, M. DEMAISON, M. BENECH, Mme WOLF, M. JIBRIL, Mme OCANA, Mme HOTIN, Mme GOURC, Mme GONCALVES, Mme AUGÉ, Mme CANAPI, M. CORNEILLE, M. PERCHERON, , Mme BAALI-CHERIF (arrivée à 20h08), M. MAREUIL, Mme ANDRE, M. OUNOUGHY (arrivé à 20h05), Mme GERARD
Excusé(s) représenté(s)	Mme PRADOUX, Adjointe, par M. PATRON Mme ARONIO DE ROMBLAY, conseiller municipal, par M. JEUNEMAITRE M. LEBEL, conseiller municipal, par Mme CHEVET M. CHARON, conseiller municipal, par Mme BAIOCCHI Mme VAUDO, conseiller municipal, par Mme OCANA Mme SORAT-BROU, conseiller municipal, par M. MAREUIL
Excusé(s) non représenté(s)	M. BOURENANE M. GUILLABERT M. PERCHERON
Absent(s)	/
Secrétaire de séance :	Mme GERARD

. Nombre de Conseillers en exercice :	33.
. Nombre de Conseillers présents :	24
. Nombre de Conseiller(s) représenté(s) :	6.
. Nombre de Conseiller(s) excusé(s) non représenté(s) :	3.
. Nombre de Conseiller(s) absent(s) :	0.
. Date de la convocation : 29.06.2012	

---oooOooo---

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

A l'unanimité (28 voix "pour"), Mme GERARD est désignée secrétaire de séance. Arrivée de M. OUNOUGHY à 20h05.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 05 MAI 2012

Adopté à l'unanimité (30 voix « pour »)
oooOooo

ADMINISTRATION GENERALE, SECURITE

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EXERCEES PAR LE MAIRE

Le conseil municipal prend acte des délégations exercées par le maire.
Arrivée de Mme BAALI-CHERIF à 20h08.

SYNDICAT MIXTE A VOCATION SCOLAIRE – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte à Vocation Scolaire de la Région de Provins.
- ⇒ procède à l'élection de nouveaux délégués (2 titulaires ; 1 suppléant) Mme CHEVET, Mme GOURC titulaires, M. CORNEILLE suppléant
- ⇒ D'adresser la présente délibération à Monsieur le Sous-Préfet.

COHESION SOCIALE - LOGEMENT

STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – CRECHE D'EMILIE / CRECHE MUNICIPALE – TARIFS APPLICABLES AU 20 AOUT 2012

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le barème PSU applicable à compter du 20 août 2012.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

MICRO CRECHE DE CHAMPBENOIST – TARIFS APPLICABLES AU 30 JUILLET 2012

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver le barème PSU applicable à compter du 30 juillet 2012.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

TARIFS DES ACCUEILS DE LOISIRS 2012/2013 – «SPORTS LOISIRS VACANCES » « LES HAUTS DE PROVINS » à compter du 1^{er} octobre 2012

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'appliquer les tarifs annexés à compter du 1^{er} octobre 2012, pour les accueils de loisirs Sports Loisirs Vacances et Les Hauts de Provins.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

TOURISME – PATRIMOINE

CONVENTION VILLE DE PROVINS / OFFICE DU TOURISME DE PROVINS DU 14 NOVEMBRE 1997 – AVENANT N°4 : PARTICIPATION AU FRAIS DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE DE LA VILLE

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'approuver l'avenant n°4 annexé à la présente délibération à l'Office de Tourisme de Provins pour mener à bien ce projet pour les années 2012, 2013 et 2014.

- ⇒ De dire que le versement de cette participation sera conditionné par la présentation « pour chaque année concernée » de la convention de financement que le C.R.T signera avec l'Office de Tourisme.
- ⇒ Pour cette 1^{ère} année, il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574 du budget 2012
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

DEVELOPPEMENT DURABLE - TRAVAUX

RAPPORTS ANNUELS DE GESTION RELATIFS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC – SERVICES EAU ET ASSAINISSEMENT – ANNEE 2011

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de la communication de ces rapports.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus

DEMANDE D'ATTRIBUTION DE L'AIDE « AQUEX » AU TITRE DE L'ANNEE 2012

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'autoriser le Maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie l'attribution de l'aide « AQUEX » au titre de l'année 2012 (activité 2011) et d'approuver le dossier correspondant.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

PLAN LOCAL D'URBANISME – MAJORATION DES DROITS A CONSTRUIRE A 30 % (note d'information à disposition du public)

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

De retirer cette délibération de l'ordre du jour

VENTE DE PARCELLES SITUEES RUE DU GENERAL DELORT CADASTREE SECTION AK N° 382p ET AK N°383p

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour la vente à Monsieur Robert BLONDELOT, demeurant 37 rue de la Foire aux Chevaux à PROVINS (77160), de deux parcelles cadastrées respectivement AK n° 382p (11 m²), et 383p (3m²) représentant une superficie totale d'environ 14 m², sur lesquelles est édifié un ancien mur séparatif, et ce, moyennant le prix d' UN EURO symbolique ;
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes notariés, de géomètre, et de division cadastrale inhérents à cette vente seront à la charge pleine et entière de l'acquéreur ;
- ⇒ D'inscrire la recette au budget de la Ville ;
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

CULTURE, ANIMATION ET VIE ASSOCIATIVE

UNION DU COMMERCE PROVINOIS – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

A l'unanimité (29 voix « pour », 1 abstention de M. BENECH, membre de l'UCP n'ayant pas pris part au vote

le conseil municipal décide :

- ⇒ D'attribuer à l'Union du Commerce Provinois une subvention d'un montant de 520,68 € correspondant à la moitié des frais SACEM et de SPRE perçus forfaitairement pour l'année 2012.

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

SPORTS

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A DES ASSOCIATIONS SPORTIVES DANS LE CADRE DU « SPORT DE HAUT NIVEAU »

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'accorder une subvention qui s'élève à : **2 578,86 €** ainsi répartie
 - AS du Lycée Thibaut de Champagne : 1 620,00 €
 - CSPA : 958,86 €
- ⇒ Il est rappelé que les crédits sont disponibles à l'article 6574/40 du budget 2012
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous actes aux effets décrits ci-dessus.

ENSEIGNEMENT, RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS SCOLAIRES – TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2012 (CANTINE, ETUDES SURVEILLEES, GARDERIE DU MATIN)

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'augmenter les tarifs de restauration scolaire 2012/2013 à compter du 1^{er} septembre 2012 sur la base de 5 %.
- ⇒ De fixer les tranches de revenus conformément au barème annexé à la présente délibération.
- ⇒ D'appliquer aux familles dont les enfants ne sont pas inscrits, le tarif des communes extérieures jusqu'à la régularisation de leur dossier.
- ⇒ D'appliquer aux familles des communes qui appartiennent à la Communauté de Commune du provinois le tarif "Provins".
- ⇒ D'accorder aux familles nombreuses (3 enfants et plus), provinoises ou ressortissantes de la communauté de communes du provinois, sous réserve d'être détenteur de la carte famille nombreuse et de la carte du provinois, une réduction de 20% sur les tarifs ci-dessous.
- ⇒ D'annexer le barème à la présente délibération.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

FINANCES

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2011

A l'unanimité (29 voix « pour »), le conseil municipal décide :
(M. le Maire n'ayant pas participé au vote)

- ⇒ De donner acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi qu'il suit dans les documents annexés à la présente,
- ⇒ De constater, aussi bien pour la comptabilité principale que chacune des comptabilités annexes (eau, assainissement), les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire des différents comptes.
- ⇒ De reconnaître la sincérité des restes à réaliser.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De déclarer le Compte de Gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2011 visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT 2011

A l'unanimité (25 voix « pour », 5 abstentions M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGHI, Mme GERARD), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'affecter le résultat comme suit :

Affectation au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés : 830.000,00 €.
Cette affectation sert à couvrir, en partie, le besoin de financement de la section d'investissement, le reste étant reporté en fonctionnement.

Report à nouveau crédit (compte 002) 2.065.964,19 €

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU – AFFECTATION DU RESULTAT 2011

A l'unanimité (25 voix « pour » 5 abstentions M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGHI, Mme GERARD), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Report à nouveau crédit (compte 002) 82.260,80 €

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT 2011

A l'unanimité (25 voix « pour » 5 abstentions M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGHI, Mme GERARD), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Affectation au compte 1068 – Excédents de fonctionnement capitalisés : 51.967,58 €
Cette affectation sert à couvrir, en partie, le besoin de financement de la section d'investissement, le reste étant reporté en fonctionnement.

Report à nouveau crédit (compte 002) 605.609,36 €

- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE L'EXERCICE 2012

A l'unanimité (25 voix « pour » 5 abstentions M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGHI, Mme GERARD), le conseil municipal décide :

- ⇒ D'adopter le budget supplémentaire du budget principal de la Ville, et des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

COMPTE RENDU SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DU FONDS DE SOLIDARITE DES COMMUNES DE LA REGION ILE DE FRANCE

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De prendre acte de l'inventaire d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île de France au titre de l'année 2011, ci-annexé.

⇒ D'autoriser le maire ou l'adjoint délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE AUX FOYERS DE SEINE ET MARNE (RESIDENTIALISATION DE 186 LOGEMENTS RESIDENCE DES PROVINCES A PROVINS)

A l'unanimité (26 voix « pour », 2 contre Mme GERARD, Mme SIORAT-BROU, 2 abstentions M. OUNOUGH, Mme ANDRE), le conseil municipal décide :

Article 1 – La Commune de Provins accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant total de 472.236 euros, souscrit par les Foyers de Seine et Marne auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt Réhabilitation est destiné à financer l'opération de résidentialisation de 186 logements, située résidence des Provinces à PROVINS, et consistant en des travaux d'aménagement extérieur de la résidence, comprenant des reprises d'enrobés, création de stationnements (dont PMR), reprise de cheminements en béton désactivés, amélioration des accessibilités ; végétalisation des adresses, des contours d'immeubles ; pose de conteneurs semi-enterrés pour les ordures ménagères ; et contribuer à l'amélioration de la sécurité de l'habitant, en partenariat avec la Ville de Provins, par le financement de l'installation d'une caméra de vidéo-protection.

Article 2 - Caractéristiques

Montant du prêt	:	472.236 euros
Durée totale du prêt	:	25 ans
		dont, durée du différé d'amortissement 24 mois
Périodicité des échéances	:	Annuelle
Index	:	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	:	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt + 60 pdb
Taux annuel de progressivité:		de 0 à 0,5 % maximum (actualisable à la date d'effet du contrat en cas de variation du taux du Livret A)
Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité à chaque échéance :		en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessous sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

Article 3 – La garantie d'emprunt est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par les Foyers de Seine et Marne, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Collectivité s'engage à se substituer aux Foyers de Seine et Marne pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 – Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt

Article 5 – Le Conseil Municipal autorise le Maire ou l'Adjoint Délégué à intervenir au contrat qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

INTEGRATION DE L'ACTIF DU C.C.A.S DE PROVINS DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL DE PROVINS

A l'unanimité (25 voix « pour », 5 abstentions M. MAREUIL, Mme SIORAT-BROU, Mme ANDRE, M. OUNOUGH, Mme GERARD), le conseil municipal décide :

- ⇒ De donner son accord pour que la Ville de Provins accepte le transfert de propriété et constate l'incorporation dans le patrimoine communal des biens listés en annexe.
- ⇒ De demander au comptable public de passer les écritures correspondantes conformément à la réglementation.
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous actes aux effets ci-dessus.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE BATIE 8 VIEUX CHEMIN DE PARIS CADASTREE SECTION AT N°19

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition auprès de la succession DEPRET d'une parcelle cadastrée AT n° 19, d'une superficie de 1.098 m², située au n° 8 Vieux Chemin de Paris, moyennant le prix net vendeur de 180 000 € (Cent quatre vingt mille €uro).
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.
- ⇒ De dire que le paiement du prix interviendra de la manière suivante : 25 % à la signature, 75 % avant le 31 janvier 2013.
- ⇒ D'inscrire la dépense au budget primitif 2013 sur le compte 2115
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE LIEUDIT « LE CLOS BATAILLE » CADASTREE SECTION AS N°12

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition auprès de Madame Linda HORNEC d'une parcelle cadastrée AS n° 12, d'une superficie de 531 m², située au lieudit « Le Clos Bataille », moyennant le prix net vendeur de 3 186 €.
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.
- ⇒ D'inscrire la dépense au budget primitif 2013 sur le compte 2111
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE 51 RUE DE LA NOZAIIE LIEUDIT « LE CLOS BATAILLE » CADASTREE AS N°13

A l'unanimité (30 voix « pour »), le conseil municipal décide :

- ⇒ De confirmer son accord pour l'acquisition auprès de la succession VISINE d'une parcelle cadastrée AS n° 13, d'une superficie de 657 m², située au n° 51 rue de la Nozaie - lieudit du «Clos Bataille », sur laquelle est édifiée une construction légère en bois et en tôles, moyennant le prix net vendeur de 24 000 €.
- ⇒ De rappeler que les frais d'actes de vente inhérents à cette acquisition seront à la charge de la collectivité.
- ⇒ D'inscrire la dépense au budget primitif 2013 sur le compte 2115
- ⇒ D'autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes aux effets ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

M. MAREUIL donne lecture d'une déclaration qu'il souhaite faire au sujet de l'allocution du représentant des parachutistes anciens combattants lors de la cérémonie de commémoration du 8 mai 1945. Il déplore la teneur des propos tenus en ce sens qu'ils constituent une interprétation orientée des événements.

M. le Maire répond qu'il prend acte de cette déclaration en précisant les égards qui doivent être dus aux anciens combattants ayant subi l'épreuve du feu.

Il ne souhaite pas qu'une polémique s'instaure autour de cette allocution.

oooOooo

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21H00

Le présent compte rendu est consultable en ligne sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.mairie-provins.fr rubrique "le conseil municipal" sous rubrique "compte rendu des conseils municipaux".

le Maire,



Christian JACOB